

Compte rendu de la consultation écrite du Comité de Programmation
Du vendredi 18 au 28 février 2022

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS		Monsieur Pierre LEROY	
Monsieur Christian BLANC	Vote	Monsieur Mathieu GICQUEL	
Monsieur Eric PEYTHIEU		Monsieur Richard NUSSBAUM	
Monsieur Jean CONREAUX	Vote	Madame Alice PRUD'HOMME	Vote
Monsieur Nicolas CRUNCHANT		Monsieur Guillaume DEJY	Vote
Monsieur François PHILIP	Vote	Monsieur Eric LIONS	
Monsieur Hervé BUISSON		Monsieur Jean-Michel TIROLE	
Monsieur Emmanuel SILVESTRE		Monsieur Vincent BONNARDEL	
Madame Myriam JAMAL	Vote	Monsieur Bernard ZANEBONI	

Publics 5 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN		Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Vote
Monsieur Joël PRUVOT	Vote	Monsieur Luc MARCHELLO	
Madame Dominique BAYARD		Monsieur Michel ROUSSEAU	Vote
Madame Miren KERBRAT	Vote	Madame Muriel SANCHEZ	Vote
Madame Aurélie FRILET	Vote	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	
Monsieur Xavier DUMOULIN		Monsieur Jonathan MOUNAL	
Monsieur Olivier ANTOYE		Monsieur Paul FAUGERAS	
Monsieur Samuel LAVERGNE		Monsieur Roland QUEINEC	Vote
Madame Claire ANDRES	Vote	Monsieur Eric RANDU	
Monsieur Nassire HADJOUT	Vote	Monsieur Claude DESCOMBES	Vote

Privés 8 / 10 voix délibérantes

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante vote et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 13

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 8

En date du 28 février 2022, s'achève une consultation écrite de 10 jours du comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais pour la sélection et la programmation d'un dossier LEADER.

La règle du double quorum est vérifiée. Ont participé au vote et ayant droit de vote, 5 membres du collège public et 8 membres du collège privé.

Culture en contrebande ACSSQ / Musi'Queyras

FICHE ACTION 8

L'association Musi'Queyras, partenaire de l'ACSSQ pour le projet Culture en contrebande, a fait part de ses difficultés au GAL à avancer la trésorerie pour la mise en œuvre de l'opération qui a commencé début 2021.

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 16 novembre 2020.

L'instruction de ce projet a été relativement longue du fait d'un dossier conséquent à monter et de changements de personnel.

La participation financière de la Région a été votée le 17 décembre 2021.

Les bénéficiaires demandent à conventionner au plus tôt pour pouvoir présenter les dépenses réalisées et recevoir un premier paiement de la subvention accordée.

Le Président du GAL a proposé aux membres du comité de procéder de manière exceptionnelle par consultation écrite pour sélectionner ce dossier au plus tôt et programmer le FEADER attribué.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 30/40, il est classé au 1er rang, seul sur son lot.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	40 150,64	40 150,64
Coûts indirects	6 022,60	6 022,60
Frais de déplacements	3 008,21	3 008,21
Prestations de services	42 387,75	42 387,75
Communication	6 406,80	6 406,80
Location	2 000,00	2 000,00
Coût total du projet	99 976,00 €	
Assiette éligible		99 976,00 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	89 978,40 €
Financier	Montant
Région SUD	35 991,36 €
FEADER	53 987,04 €
Autofinancement	9 997,60 €

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :

Consultation écrite pour la sélection et programmation du FEADER du projet Culture en contrebande porté par l'ACSSQ en partenariat avec Musi'Queyras



Les porteurs du projet ont informé le GAL des difficultés d'avance de trésorerie pour ce projet déjà bien mené avec engagement d'une grande partie des dépenses. Il est proposé aux membres du comité de valider la subvention par consultation écrite, réduisant le délais d'attente du prochain comité.

Cette procédure dématérialisée est autorisée dans l'article 10 du règlement intérieur du Comité de programmation.

Tous les membres du comité peuvent voter (titulaire ou suppléant dans chaque binôme). Dans le cas où les 2 membres du binôme votent, nous comptabiliserons uniquement le vote du titulaire.

Déclaration de situation de conflit d'intérêts

Projet "Culture en contrebande" porté par l'ACSSQ en partenariat avec Musi'Queyras

16 réponses



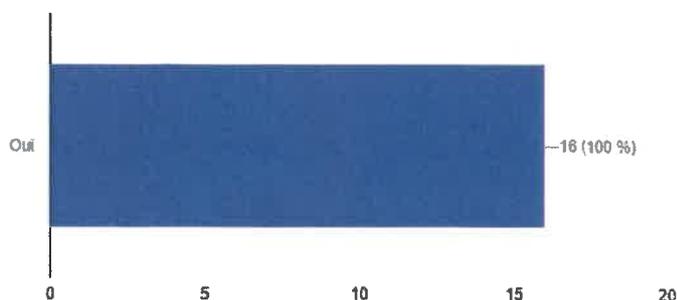
Le cas échéant, expliquer la raison du conflit d'intérêts :

Une réponse

j'ai participé au démarrage du projet

Je m'engage, en cas de situation de conflit(s) d'intérêts à ne pas prendre part au débat, ni au vote relatif au projet en question. Je certifie exactes les informations données.

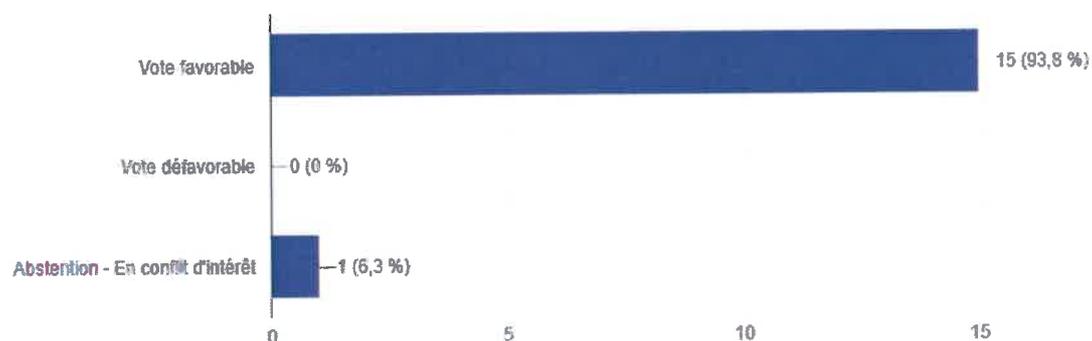
16 réponses



Programmation du FEADER

Vote pour sélection du dossier et programmation de 53 987,04 € de FEADER

16 réponses



Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	13 (dont 5 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	12

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 53 987,04 € de FEADER

Aucune question n'a été posée et l'ordre du jour étant épuisé, le compte rendu de la consultation écrite du comité de programmation est édité.

Le 28 février 2022

Le Président du GAL